

P.V de Réunion de redevabilité sur l'avenant à la clause sociale du cahier des charges du Contrat de Concession Forestière 034/M SODEFOR
Groupement BAITO NORD signé le 22 avril 2011 à Oshwe.

L'an deux mille treize, vingt cinquième jour du mois d'août, nous, membres de la communauté locale du groupement Baito-Nord, après avoir écouté avec attention et intérêt les explications du facilitateur sur l'importance de l'avenant à la clause et par conséquent, nous, en présence de la mission de facilitation, procédé à quelques modifications d'objets à l'article 4, de la clause sociale signée avec SODEFOR le 22 avril 2011 à Oshwe en vue de la conciliation.

A titre de rappel, les infrastructures socio-économiques à pays étaient prévues et retenues dans la clause sociale initiale :

1. Construction et aménagement route :
 - Réouverture de la route de 68 Km avec 5 ponts, étant prévue comme route d'exploitation par le côté n'est pas à imputer au le FOL
2. Réfection, des installations hospitalières et scolaires et équipement.
 - Construction d'un centre de santé à Nbenza Nord de 48 m², en briques adobes à 3500 \$
 - Construction d'un centre de santé à Nampampela Nord de 48 m², en briques adobes à 3500 \$

- Construction de deux écoles de 6 classes en briques adobes à N'Biinga Nord, de 288m^2 chacune à $17\,000\ \$$ l'unité

- Construction de trois écoles de 6 classes à Nongnyela Nord en briques adobes de 288m^2 chacune à $17\,000\ \$$ l'unité

- Construction de deux salles de professeurs à N'Biinga Nord de 30m^2 de superficie en briques adobes à $2\,500\ \$$ une salle.

- Construction de trois salles de professeurs à Nongnyela Nord de 30m^2 en briques adobes à $2\,500\ \$$ une salle.

3. Autres :

- Aménagement d'une source d'eau à Nongnyela Nord à $3\,500\ \$$

- Aménagement d'une source d'eau à N'Biinga Nord à $3\,500\ \$$

- fourniture d'une copie de 20 personnes d'une valeur de $6\,000\ \$$ US et 1 moteur hors-bord 25 CV de $2\,500\ \$$ US

Le coût de fonctionnement des comités locaux de gestion et suivi s'élève à $18\,899\ \$$ soit 10% du FDL

Le coût d'entretien et maintenance quinquennal à $9\,450\ \$$ soit 5% du FDL.

Sommaire tout, un solde positif de $39\,642\ \$$ non affecté a été dégagé

C'est par rapport à cette situation que des modifications ont été apportées quant aux micro-projets à l'article 4 de la charte moyennant cet avenant, comme suit :

1. Construction, aménagement des routes
 - Réhabilitation de 68 m de route allant de Nbinza Nord à Nougem' et dont le coût n'est pas imputable par le FAL, car c'est pour la route de l'exploitation
2. Réfection, équipement des installations hospitalières et scolaires
 - Réfection de 2 Centres de Santé dont l'un à Nbinza Nord et l'autre à Nougem'ela, un bâtiment de 48 m^2 en briques adobes à $3\,622,86 \text{ \$ US}$ par Centre de Santé?
 - Equipement de 2 Centres de Santé en matériels médicaux, celui de Nougem'ela et celui de Nbinza Nord à $3\,000 \text{ \$ US}$ par équipement
 - Equipement en produits pharmaceutiques pour le 2 Centres de Santé (Nougem'ela et Nbinza Nord) à $2\,000 \text{ \$ US}$ par équipement
 - Réfection de 2 écoles secondaires de 288 m^2 en briques adobes à $16\,443,38 \text{ \$ US}$ pour une école à Nbinza Nord
 - Réfection de 2 Salles de professeurs de 30 m^2 en briques adobes à $2\,404,11 \text{ \$ US}$ par salle à Nbinza Nord
 - Réfection de 3 écoles (2 secondaires, 1 école primaire) de 288 m^2 chacune en briques adobes à $16\,443,38 \text{ \$ US}$ par école.
 - Réfection de 3 Salles de professeurs de 30 m^2 en briques adobes à $2\,404,11 \text{ \$ US}$ pour une salle.
 - Prise en charge transitoire du personnel de santé de Nougem'ela et Nbinza Nord pour un montant de $5\,280 \text{ \$ US}$
 - Prise en charge transitoire du personnel enseignant de Nougem'ela et Nbinza Nord à $34\,800 \text{ \$ US}$
 - Aménagement de 2 sources d'eau à Nbinza et Nougem'ela à $2\,501 \text{ \$ US}$ par source
 - Acquisition 10 M - Bords + Notes 25 CH à $4\,500 \text{ \$}$ et une copie de 20 personnes (nombre de place) à $6\,000 \text{ \$}$

En foi de quoi, ce procès Verbal est établi et signé.
 Pour la Communauté locale de BATIO-NON

N°	NOMS	VILLAGE	FONCTION	SIGNATURE
01	CAMILLE ELOJ. LOZAKA	BINDJA-MANZA	CHEF DE TERRE	
02	THEO MANCEMBELE	- - -	I.T.	
03	BASWA. BOSENCE.	- - -	NOTABLE.	
04	MBOKA. ETUMBA	- - -	CLS.	
05	MPINDO. LIOKWA	- - -	CLS	
06	IPER. JEAN. POOL	- - -	CLS	
07	BAFUTA. KELIE	- - -	NOTABLE	
08	LOKONCO. NGOTO	- - -	ELG	
09	BOLEKA. NCOMARA	- - -	NOTABLE	
10	IJEMA. MBIMBO	- - -	- - -	

NOMS	VILLAGE	FONCTION	SIGNATURE
BOWIA-LOUIS	NONGEMPALA	C. CLC	
ANACLET-PAUL	NONGEMPALA	TROSDIER CLC	
IPESO-IBRAHIM	NONGEMPALA	Cultivateur	
NKITA-JEAN	NONGEMPALA	CHEF DE TERRE	
BATETA SERAP	Nongempala	cultivateur	
POSENGO MAO	NONGEMPALA	chef de localité	
NEALENGILA	NONGEMPALA	N.T.	
PAUTU-LOKOMBA	Nongempala	NT	
NGOYI Jean	Nongempala	NT	
IPERKA AUGUSTIN	BONIANGA	NT	
BOLEKI BOPOMI	NONGEMPALA	NT	
INKUTA LOLEKIA	NONGEMPALA	ENSEIGNANT	
BOOTO-BONGEMBE	NONGEMPALA	ENSEIGNANT	
BONZENGU-NIA	NONGEMPALA	ENSEIGNANT	
NSAMBE MBO	NONGEMPALA	DIRECTEUR	
ROYOLE NGESOE	NONGEMPALA	N.T.	
KANZALIRELTIN	NONGEMPALA	ENSEIGNANT	
Epokalea ROSENDE	NONGEMPALA	MEMBRE CLC	
Glomba EWOUNGO	NONGEMPALA	MEMBRE CLC	
LUAKWA BELANSENE	NONGEMPALA	ELEVE	
ELISA LIANGA	NONGEMPALA	ADIR	
BOKIKI-NKITA	NONGEMPALA	élève	
BABEL-NKITA	NONGEMPALA	cultivateur	
IPOLONGO-BOKONIA	NONGEMPALA	TEO	
MANANCA GERAL	NONGEMPALA	cultivateur	
MBOYO	NONGEMPALA	cultivateur	
MOISE NABAJA	KUNSHABA	sociologue	

P.V de la réunion de négociation et de signature de l'avenant à la clause sociale 034/11 Batito Nord

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'août, s'est tenu la réunion publique de négociation et de signature de l'avenant à la clause sociale du contrat de concession forestière 034/11 entre la SODEFOR et la Communauté de BATITO NORD.

Comme point inscrit à l'ordre du jour :

- lecture et échange sur l'avenant
- signature de l'avenant par les membres

étaient présents :

- Monsieur N.A.T.
- le chef de groupement BATITO
- le Supérieur au ERNT / oshwe
- le Délégué Sodefor et membre du CLG
- le représentant MWFI oshwe
- Ainsi que tous les membres du CLG et CLS Batito Nord

Abordant le premier point ;

le facilitateur a procédé à la lecture de l'avenant article par article et s'est attaché sur le budget ainsi que le programme afin d'une bonne compréhension de chacun. après échange sur le projet et principalement sur les points il a été retenu le qui peut comme réalisations au groupement Batito / Nord :

- la réfection des centres de santé de 48 m² chacun, en briques peintes avec en ciment à 3 622,86 \$ par centre de santé, dont 1 (centre) à MBINZA Nord et 1 à NONAENPELA Nord

- Equipement de 2 centres de santé en produits pharmaceutiques pour 3000 \$ par centre
- Equipement de 2 centres de santé en produits pharmaceutiques pour 2000 \$ par centre
- Réfection de 5 écoles de 288 m² chacune, en briques adobes avec enduit ciment à 16 443,38 le prix unitaire (par école), soit 2 écoles secondaires à NBINZA NORD et 3 écoles (2 secondaires, 1 primaire) à NONGENPELA NORD.
- Réfection de 3 salles de professeurs de 30 m² chacune, en briques adobes avec enduit ciment à 2 404,11 \$ l'unité, dont 3 à NONGENPELA NORD et 2 à NBINZA-NORD
- Prise en charge transitoire du personnel de santé pour un montant de 5 280 \$ et ~~34 800~~ 34 800 \$ pour le personnel enseignants de Postale-Nord.
- Aménagement de 2 canalisations d'eau dont l'une à NBINZA et l'autre à NONGENPELA pour un montant de 2 501 \$ l'unité.
- Acquisition d'une coque de 20 plac de capacité à 8000 \$ et un moteur hors-bord 25 CV à 4500 \$ au profit du Village NBINZA-NORD.
- le frais de fonctionnement CLG et ELS s'élevant 10 868 \$ soit 6,5 % du coût total des infrastructures;
- le frais d'entretien pour un montant de 11 057 \$ soit 5,9 % de total du fonds.

D'autres part, il convient de noter que le CLG ainsi que le ELS ont connu quelques modifications; notamment; Monsieur NARALIKIA ancien président de la société civile /oshuri est remplacé par Monsieur BOHURIBU Georges l'actuel désigné par base des PV au CLG, Monsieur Christian KASEREKA ancien chef d'antenne MWF/oshuri est remplacé par Monsieur RUBENS BONGENDE au ELS, et Junior NWANBA remplacé JANGIBA eraphim comme délégué du parlementaire au CLG.

Ainsi fait à Oshwe,

le 28/08/2018.

Pour la Communauté locale de BATTU NORD

Noms	VILLAGE	FONCTION	SIGNATURE
1 Epokalea Louis	Nongempela	CZS	
2 Liokowa	DANZER	CZS	
3) NKAMPULU Michel	NONGEMPELA	Sec/CLS	
4) BOLEKI BOPOMI	NONGEMPELA	C/CLS	
5) BAEKA-KITOTO	NONGEMPELA	CLS	
6) IPEKA KATINA	DANZER	C/CLS	
7) TIBBEKE-ETUMBA	DANZER	C/CLS	
8 LAMBERTI Kanyaya Oshwe		FACILITATEUR SOCIETE	
9 MOSENGO MAO	NONGEMPELA	LOCALITE	
10 NKITA JEAN	NONGEMPELA	DETERRRE	
11 ELOZO BOOTO	IYEMBE	CHEF DE GR.	
11 ELOY-LOPITA	BINDA-DANZER	CHEF DE TERRE	
12 BOLUTA LOUIS	NONGEMPELA	C/CLG	
13 ANALLET-PAUTU	NONGEMPELA	TRESORIER CLG	
14 Aleum Karama	Oshwe	Pres CLG/Bat observ	
15 Elomba-Emoung	Nongempela	C/CLG	
16 BUKWAR KOME	DANZER	Sec/CLG	
17 LOKONGON SPOIN	DANZER	C. CLG	
18 JUNIOR MUAMBA	Ntano	Delegue Amethrombaudre	
19 Maïse MBAYA	IKENSHABA	Sociologue	